

Commande publique : Accompagner les PME sur Chorus Pro

Publié le 23 novembre 2018

Pour les PME, l'obligation de facturer les clients publics via le portail de facturation numérique Chorus Pro arrive au 1er janvier prochain (dans 2 mois seulement).

Pour s'y préparer, le MEDEF a proposé des sessions d'accompagnement. Pour les PME qui n'ont pas pu en profiter, l'AIFE (Agence pour l'Informatique Financière de l'Etat) propose plusieurs [Webinaires](#) par mois.

Un bon moyen pour s'informer et poser des questions précises sur la création d'un compte ou le dépôts de factures.

Ces formations en ligne sont gratuites. Pour voir les dates et s'inscrire : [Webinaires Chorus Pro](#)